

Les programmes postsecondaires combinant formation et travail visent à faire correspondre les compétences des étudiants aux besoins changeants du marché du travail

Qu'il s'agisse d'enseignement coopératif, de programmes d'apprentissage, de placements visant l'apprentissage par le service ou de stages, l'apprentissage intégré au travail (AIT) peut aider les collèges et les universités de l'Ontario à s'adapter à la rapide évolution du marché du travail de la province. Selon un récent sondage d'Ipsos Reid, près d'un quart de la population ontarienne détenant une quelconque expérience postsecondaire a pris part à un programme d'enseignement coopératif, soit en plus grand nombre que dans toute autre province canadienne. Reste à savoir comment améliorer ces programmes et voir à ce qu'ils soient pertinents et accessibles à un nombre encore plus grand d'étudiants du système postsecondaire.

Selon l'étude préliminaire ***L'Apprentissage intégré au travail dans le secteur postsecondaire de l'Ontario***, mandatée par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (**COQES**), les établissements postsecondaires, leurs partenaires communautaires et les employeurs sont généralement satisfaits des programmes d'apprentissage intégré au travail. Mais ils s'entendent pour dire que l'on devrait accorder davantage d'attention aux résultats de l'apprentissage pour la population étudiante et les besoins particuliers à chaque groupe, tels que les étudiants étrangers et les étudiants autochtones.

Descriptif du projet

La première phase de l'étude, axée sur les comportements observés dans les établissements d'enseignement et chez les employeurs à l'égard de l'apprentissage intégré au travail, s'est faite en collaboration avec un groupe de travail constitué de représentants de neuf établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario : le Collège Algonquin, le Collège George Brown, le Collège Niagara, l'Université Laurentienne, l'Université d'Ottawa, l'Université de Waterloo, l'Université de Windsor et l'Université Wilfrid Laurier. Ont participé à cette étude préliminaire 39 membres du personnel et 25 représentants d'entreprises et d'organismes communautaires qui jouent un rôle dans les programmes d'AIT offerts dans ces établissements.

Conclusions

Pour les établissements d'enseignement postsecondaire comme pour les employeurs, l'apprentissage intégré au travail représente un élément important dans l'expérience des étudiantes et étudiants, car il prépare ces derniers à faire leur entrée sur le marché du travail avec des compétences qui sont à la fois pertinentes, transférables et monnayables. Selon eux, l'exploration des possibilités d'emploi et l'amélioration des débouchés figurent parmi les premiers facteurs de motivation de la population étudiante. Afin d'étudier cette perspective de façon plus complète, un sondage va être mené auprès du corps professoral de 12 collèges et universités de l'Ontario au printemps prochain, suivi par un sondage auprès des étudiants au printemps 2012.

Par ailleurs, selon les établissements d'enseignement supérieur ayant participé à la première phase de l'étude, c'est le renforcement des liens avec la collectivité et la consolidation de leur réputation qui constituent les avantages les plus significatifs de l'apprentissage intégré au travail. Quant aux employeurs, ils estiment que les principaux atouts d'un tel apprentissage résident dans l'accès à des étudiantes et étudiants très motivés et créatifs et dans une productivité accrue.

Au nombre des défis actuellement rencontrés, les représentants des établissements d'enseignement et les employeurs font état des questions liées à la charge de travail, notamment effectuer les démarches administratives requises et assurer la supervision, trouver un nombre suffisant de placements ou répondre aux exigences des employeurs à l'égard des étudiants, et négocier les différentes étapes et procédures institutionnelles à suivre.

Selon les résultats obtenus durant la phase un de l'étude, on préconise l'expansion de l'apprentissage intégré au travail à davantage de programmes d'études supérieures, notamment aux programmes de second cycle; l'augmentation des possibilités de participation pour les étudiants étrangers et la mise en place de crédits d'impôt additionnels et autres mesures incitatives pour les employeurs qui y participent. Les employeurs souhaiteraient mieux comprendre leur rôle et leur contribution au processus d'apprentissage des étudiants, notamment aux objectifs de ces derniers et aux méthodes servant à les évaluer.

Le rapport d'étude préliminaire a été préparé par Peggy Sattler, principale analyste des politiques, de la firme Academica Group Inc.